

Agent d'intervention et d'assainissement en milieu radioactif

Code référence : TDA



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et compétences pour exercer le métier d'agent d'intervention et d'assainissement en milieu radioactif :

- citer les phénomènes de base liés à la radioactivité,
- citer les effets des rayonnements sur l'être humain,
- expliciter les techniques de protection,
- citer les principaux éléments réglementaires en radioprotection pour les travailleurs,
- citer la nature des produits chimiques utilisés en assainissement et leurs risques,
- citer les appareils usuels de détection et maîtriser leur utilisation,
- expliciter les mesures de prévention et protection vis-à-vis des risques conventionnels,
- réaliser des interventions à risques d'irradiation et de contamination,
- décrire les techniques d'assainissement et démantèlement utilisées dans l'industrie,
- décrire les caractéristiques des enceintes de confinement et les activités liées à leur maintenance.

PUBLIC

Personnels des sociétés spécialisées en assainissement et démantèlement. Personnels des services d'assainissement des exploitants (Areva, CEA, EDF...).

PRÉ-REQUIS

Un test de connaissances de niveau CAP est organisé dans l'un des sites de l'INSTN ; la réussite à ce test conditionne l'inscription définitive en accord avec l'employeur.

Conditions particulières : aptitude au port d'équipements de protection individuelle (appareil filtrant, tenue vinyle...).

CERTIFICATION

La réussite aux épreuves écrites et pratiques des modules théorique et professionnel permet d'obtenir le certificat d'agent d'intervention et d'assainissement en milieu radioactif, reconnu par la profession (organismes et entreprises publics ou privés du nucléaire).

Épreuves écrites : radioactivité-chimie (coefficient 1), radioprotection-sécurité classique (coefficient 1), intervention-appareils (coefficient 1).

Épreuves pratiques : chantiers de synthèse (coefficient 1/3), épreuves individuelles (coefficient 2/3).

CONTENU

Module théorique (10 j - 70 h)

- Radioactivité.
- Bases de chimie.
- Radioprotection.
- Travaux pratiques de détection.

Module professionnel (15 j - 105 h)

- Sécurité conventionnelle (Module A - 1 j/7 h)
- Techniques de protection contre la contamination (Module B - 3,5 j/24,5 h)
- Interventions avec rupture de confinement (Module C - 2,5 j/17,5 h)
- Techniques d'assainissement (Module D - 1,5 j/10,5 h)
- Enceintes de confinement (Module E - 2,5 j/17,5 h)
- Démantèlement (Module F - 2 j/14 h)
- Chantiers de synthèse (Module G - 2 j/14 h)

MÉTHODE

Exposés. Travaux dirigés. Travaux pratiques par groupes de 4 personnes dans un chantier école permettant de simuler des situations en tous points identiques à celles rencontrées dans la réalité. Evaluation formelle des acquis.

Cherbourg-Octeville : groupe limité à 16 participants.

Marcoule : groupe limité à 8 participants.